

Le 17 septembre 2014,

Lettre ouverte à l'attention de Monsieur Mehdi JOMAA, Chef du Gouvernement de la République Tunisienne, concernant le projet European Cancer Centers – Tunisie

Monsieur le Chef du Gouvernement,

Notre société, European Cancer Centers (ECC), réunit un consortium d'investisseurs européens afin de créer en Tunisie le plus grand hôpital privé de cancérologie du continent africain. Ce projet tuniso-européen est développé en partenariat avec des Institutions financières multilatérales, de grands Centres européens de cancérologie et des acteurs du monde médical tunisien.

Un projet majeur pour la santé publique, l'économie et l'emploi en Tunisie :

Nous travaillons depuis plus de 3 ans en partenariat avec les Institutions tunisiennes. Dans le cadre du décret N°561 du 21 Janvier 2013 relatif aux grands projets, les principaux engagements que nous avons pris envers l'Etat tunisien à travers notre projet de Convention d'investissement concernent :

- Le développement d'un centre anti-cancer d'une capacité de traitement de 6000 patients par an
- Un investissement hors foncier de plus de 25 millions d'euros et l'importation nette de devises
- La création de 300 emplois à haute valeur ajoutée exclusivement tunisiens, pérennes et hautement spécialisés
- Le développement de la formation professionnelle de l'équipe soignante et d'un programme de recherche de pointe contre le cancer
- La création d'une Fondation indépendante afin de soigner les plus démunis et l'engagement d'attribuer une dotation annuelle de 800 000 euros au budget global de 5 millions d'euros de cette Fondation
- Un engagement de délai concernant le lancement de la construction du Centre

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que nous ne sollicitons aucun passe-droit mais uniquement l'application stricte de la législation tunisienne, conformément à la Loi n°2001-94 du 7 août 2001, au Décret n°2002-545 du 5 mars 2002 et au Décret n°2013-561 du 21 janvier 2013.

Les organes de décision du Gouvernement tunisien favorables au projet :

- La Commission Interministérielle des Grands projets a transmis son avis favorable le 25 décembre 2013 au projet European Cancer Centers - Tunisie (ECC - Tunisie), présenté le 13 novembre 2013
- Le Ministère de la Santé, en la personne de Monsieur Abdellatif MEKKI, Ministre de la Santé Publique, a signé un Accord de principe pour l'implantation du ECC - Tunisie le 11 décembre 2013
- Les différents Ministères impliqués lors de nombreuses réunions de travail ont permis de compléter le dossier et de parvenir à un accord concernant le projet de Convention

- Monsieur Nidhal OUFELLI, Ministre auprès du Chef du Gouvernement, a pris connaissance du projet le 3 juin 2014
- Une session de la Commission Supérieure des Grands Projets, s'est tenue le 22 août 2014 afin d'évaluer le projet ECC - Tunisie

Des intérêts personnels ont bloqué et bafoué le processus démocratique :

- La décision de la Commission Supérieure des Grands Projets a été notifiée à ECC et fait mention d'un refus du projet ECC - Tunisie
- Cette décision est la conséquence du veto du Ministre de la Santé Publique, Monsieur Mohamed Salah BEN AMMAR, seul membre de la Commission Supérieure des Grands Projets à s'opposer au développement du projet ECC - Tunisie
- A travers cette décision, qui n'est motivée par aucun argument recevable et objectif, le Ministre de la Santé Publique renie les engagements pris par son prédécesseur dans le cadre de l'Accord de principe signé le 11 décembre 2013, et bafoue le travail mené par la Commission Interministérielle des Grands Projets depuis le 13 Novembre 2013
- Nous vous laissons libre de faire un lien entre la décision du Ministre de la Santé Publique, Monsieur Mohamed Salah BEN AMMAR, et ses intérêts personnels et financiers dans un projet médical privé pluridisciplinaire, qu'il pourrait percevoir comme concurrent, ce qui constituerait un cas avéré de népotisme

Monsieur le Chef du Gouvernement, dans un contexte où les investissements étrangers sont en forte baisse en Tunisie, il vous appartient de protéger les projets porteurs de développement contre les lobbies et la corruption qui paralysent le pays.

Nous vous demandons solennellement de passer outre le veto de votre Ministre de la Santé Publique, à défaut d'argument recevable et objectif, et nous nous permettons de vous rappeler la situation dramatique de la lutte anti-cancer en Tunisie, qui génère des conséquences désastreuses pour le peuple tunisien :

- Le taux de dépistage des cancers est très faible en Tunisie et dans l'ensemble de la sous-région
- L'équipement médical disponible en Tunisie est très éloigné des standards internationaux : en Europe, on compte 70 accélérateurs de particules installés pour 10 millions d'habitants, alors que la Tunisie n'en compte que 5
- Le taux de chirurgie radicale (amputation) dans les cancers du sein est extrêmement élevé en Tunisie
- Il existe aujourd'hui de nombreux chômeurs dans les secteurs médical et para-médical en Tunisie, de nombreux médecins tunisiens formés en Tunisie se voient donc dans l'obligation d'émigrer

Nous espérons que l'ensemble de ces informations contribueront à faciliter la conduite de votre action et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef du Gouvernement, l'assurance de nos sentiments respectueux.



Mathieu MERCERET
V.P Finance



Docteur Marc KELLER
Chief Medical Officer



Alexandre ROQUETTE
Chief Executive Officer



Docteur Augustin ROQUETTE
Président